

Bulletin trimestriel de :

L'UNION TERRITORIALE DES RETRAITES CFDT DE SAONE ET LOIRE

7 rue de la Fontaine

Maison des Associations - 3^{ème} étage

71300 Montceau les Mines

utr.cfdt.71@orange.fr

N°43

Décembre 2023

Sommaire :

Page 1 : Edito – Les 50 ans de LIP

Page 2 : CDCA

Page 3 : CCAS/CIAS et CVS

Pages 4 et 5 : Le coût de la vie

Comprendre l'Indice des Prix à la Consommation (IPC)

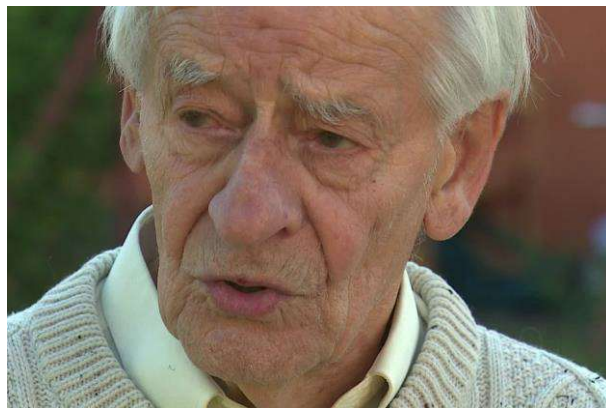
Page 6 : Le coût de la vie

Comprendre l'évolution du prix de l'électricité

Page 7 : Sortie au Sénat

Page 8 : Infos diverses – Vie de l'ULR de Mâcon

Hommage à Jean BUSSEUIL



Charles PIAGET

Edito

1973-2023. Les 50 ans des LIP

29 septembre 1973 : 100 000 personnes manifestent à Besançon, ville morte, sous un déluge, en soutien aux LIP. C'est l'apogée du conflit.

Comment en est-on arrivé là ? Fin des années 1960, l'industrie horlogère est en crise (début de la concurrence asiatique). Le groupe suisse EBAUCHE.SA compte faire main basse sur la manufacture LIP, 1300 salariés, la qualité de ses produits et la réputation de sa marque. L'usine horlogère de Palente est occupée depuis le 10 juin par les salariés qui refusent le démantèlement du site. Le 18, ils remettent en route la production : les montres et machines essentielles ont été mises à l'abri. C'est le trésor de guerre. La vente militante des montres marche bien (40 000 vendues début août) permettant d'assurer les payes. C'est le slogan « autogestionnaire » resté célèbre : « on fabrique, on vend, on se paie ». Le 8 août, la cour d'appel ordonne l'évacuation du site. Le 14, 3000 gardes mobiles font évacuer l'usine. 10 000 personnes manifestent. Meeting intersyndical avec Georges Séguy et Edmond Maire. Janvier 1974 : les accords de Dole marquent la fin du conflit et la relance de l'entreprise avec la réembauche prévue de 883 salariés. Mais le pouvoir ne peut laisser triompher cette expérience. Début 76, le gouvernement, sous la présidence de Valéry GISCARD D'ESTAING, exige un nouveau dépôt de bilan. C'est véritablement le début de la prédominance du Capitalisme Financier sur le Capitalisme Industriel. (dans le film LIP L'imagination au pouvoir, « Jean Charbonnel, alors Ministre de l'Industrie, le dit clairement, avec une force singulière : ils ont assassiné Lip »).

Nouvelles luttes, nouvelle intervention de la police en juillet 77. Des initiatives remettent en route les ateliers ce qui permettra en 1980, la relance de l'horlogerie et de la mécanique. Les LIP créent six coopératives dont Les Industries de Palente, dont le signe perpétue le nom de LIP.

Ce conflit fut une expérience de lutte collective globale et originale. Il aura marqué l'histoire sociale de la France. Le mythe de l'autogestion aura été partiellement approché. Le pouvoir capitaliste au sein de l'entreprise y aura laissé des plumes. Des avancées sociales en découleront dont la protection en cas de licenciements économiques (C'est l'A.G.S. Assurance Garantie Salaires dont chaque salarié bénéficie encore actuellement). Les militants CFDT ont joué un rôle de premier plan. Dans le cadre de ce cinquantenaire, ils ont témoigné à Besançon, fin novembre, en présence de notre secrétaire générale, combien ce conflit avait été, pour eux porteur de valeurs d'émancipation individuelle et collective. Et combien il était important de comprendre hier pour agir aujourd'hui.

2023, année du cinquantenaire, marque malheureusement le départ du pilier de cette lutte. Charles PIAGET, leader CFDT emblématique de ce combat au combien riche d'enseignements syndicaux et démocratiques, mais aussi de compréhension des mécanismes du capitalisme financier, est décédé le 4 novembre 2023 à l'âge de 95 ans (quelques semaines après Claude NEUSCHWANDER, devenu début 1974, premier PDG de LIP relancé après le conflit).

Merci Charles, merci les LIP !

Pierre Chaumont

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), est une instance de démocratie participative locale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 impose la création, dans tous les départements, d'un CDCA. Ce texte réaffirme le rôle de pilote des départements dans la prise en charge des personnes âgées mais aussi dans le soutien et l'accompagnement des proches aidants. Pour mener à bien ses missions, le département s'appuie sur le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA).

Cette instance, consultative, présidée par le président du Conseil départemental de Saône et Loire, Monsieur André ACCARY, a pour ambition de faciliter la co-construction des politiques publiques territoriales en concertation avec les personnes et leurs proches, les représentants institutionnels locaux et les professionnels du secteur de l'âge et du handicap.

Rôle et missions du CDCA :

Le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) formule des préconisations et des propositions dans les domaines intéressant les personnes âgées et les personnes en situation de handicap : prévention de la perte d'autonomie, accompagnement médico-social, accès aux soins et aux aides humaines ou techniques, logement, vie sociale et culturelle, bienveillance...

Composition et fonctionnement du CDCA de Saône-et-Loire

Le CDCA de Saône-et-Loire comprend 2 formations spécialisées :

4. la formation spécialisée « personnes âgées »
5. la formation spécialisée « personnes handicapées ».

Les deux formations se réunissent indépendamment et se retrouvent à l'occasion des réunions plénières ou les usagers et les professionnels réfléchissent à la mise en place d'actions dans leur département.

Chaque formation comprend 48 membres titulaires répartis au sein de 4 collèges :

1^{er} collège : usagers retraités, personnes âgées et leurs familles et des proches aidants. C'est à ce titre que sont présents les représentants mandatés par la CFDT :

- par l'interpro : **Maryline MARTIN** (Chalon) et **Thierry OBERRE** (Tournus)
- et, par l'UTR 71 : **Michel BOUCHARD** (Chalon) et **Daniel BERNIGAUD** (Gueugnon).

2^{ème} collège : institutions (Etat, Conseil Départemental, ARS, ANAH et Sécurité Sociale).

3^{ème} collège : représentants des organismes œuvrant en faveur des personnes âgées et personnes handicapées.

4^{ème} collège : personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées et des personnes handicapées ou intervenant dans le domaine de compétence du CDCA.

Le mandat des membres est de 3 ans. Le mandat actuel court **jusqu'au 19.04.2024**.

Le CDCA est présidé par le président du Département, qui a désigné pour le représenter, Mme Claude CANNET et Mme Josiane CORNELOUP, respectivement 2^{ème} Vice-présidente du Département et vice-présidente aux Affaires Sociales.

Les formations spécialisées sont présidées par les vice-présidents du conseil, désignés parmi les représentants des usagers du 1^{er} collège de chaque formation. Un bureau plénier coordonne les travaux des formations spécialisées.

Les thématiques débattues :

- le maintien à domicile des personnes âgées
- la situation des Ehpad en Saône-et-Loire
- le parcours de santé des personnes en situation de handicap
- les nouvelles formes d'habitat inclusif pour les personnes handicapées
- l'adaptation de l'environnement de vie aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

Réunie le 6 septembre 2023, la formation plénière du CDCA a été consultée pour avis, notamment :

* sur le schéma départemental unique des solidarités en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées : **avis favorable à l'unanimité des présents.**

* sur le plan régional de santé (PRS) 2018-2028, révisé à mi-parcours pour la période 2023-2028 par l'Agence régionale de Santé (ARS) Bourgogne-Franche-Comté : **l'avis du CDCA devrait être requis prochainement par vote électronique**

* sur le programme coordonné et le rapport d'activité de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)

* Sur le rapport d'activité annuel de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), etc...

Ces schémas programment l'évolution des établissements et services existants et la création de structures pour les personnes âgées et les personnes handicapées. L'instance peut débattre de tout sujet relatif aux politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées et des personnes handicapées.

Michel BOUCHARD et les mandatés au CDCA

Le Centre Communal (ou Intercommunal) d'Action Sociale (CCAS – CIAS)

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal ou intercommunal (CIAS). Il est administré par un conseil d'administration (CA) présidé par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Il est renouvelé à chaque élection municipale.

Le nombre des membres du CA est fixé par délibération du conseil municipal ou de l'EPIC. Outre son président, le conseil d'administration comprend, pour le CCAS, des membres élus en son sein par le conseil municipal et, pour le CIAS des membres élus en son sein par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le CA comprend en nombre égal des membres nommés, suivant le cas, par le maire ou par le président de l'EPIC : un membre d'associations familiales désigné par l'UDAF et parmi les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations de retraités et de personnes âgées et les associations de personnes handicapées dans la commune ou les communes considérées.

Il établit son règlement intérieur. Il peut prévoir la désignation au sein du CA d'une commission permanente dont il détermine le fonctionnement et les

Les mandatés CFDT dans les CCAS ou CIAS :

Le Creusot : Gilbert CHARLOT - Fontaines : Nathalie CHAPERON - Mâcon : Danièle CARRE - Montchanin : Bernard BACA - Saint Etienne en Bresse : Marie-Thérèse PERNEY - Saint Loup Géanges : Serge GRAPPERON - Saint-Vallier : Chantal DESSERPRIT - Sanvignes : Françoise CHAVOT

Françoise Chavot et Marguerite Planchon

Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Votre proche entre dans une maison de retraite ou un foyer logement : le CVS participe au bien-être et à la bienveillance des résidents.

Le Conseil de la Vie Sociale est une instance légale obligatoire où sont représentés : les résidents, les familles, le personnel et la direction.

Le CVS intervient sur toutes les questions concernant le fonctionnement d'un établissement, la qualité des prestations, l'amélioration du cadre de vie (repas, animation, accompagnement, relations avec le personnel, soins, travaux, entretien des locaux, tarifs...).

Le CVS est une instance consultative de dialogue, de prévention et de propositions sous la responsabilité des usagers et leurs représentants. Il est obligatoirement consulté sur la réglementation de l'établissement et l'évaluation de son fonctionnement.

Le CVS facilite l'écoute, l'expression et la participation collectives des résidents et des familles. Il est garant du respect des droits des personnes les plus vulnérables. Il

apporte des informations et des conseils aux résidents et aux familles.

Les CCAS sont obligatoires pour les communes de plus de 1.500 habitants, facultatifs en-deçà.

Les ressources d'exploitation et de fonctionnement du CCAS sont variées : subventions de la commune, contributions de l'Assurance Maladie, Assurance Vieillesse, Caisse d'Allocations Familiales, ...

Un décret prévoit l'obligation pour les CCAS ou CIAS de produire une analyse des besoins sociaux (ABS) de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort. Cette ABS consiste en un diagnostic socio-démographique à partir des données d'observation sociale du territoire. L'ABS fait l'objet d'un rapport présenté au CA au cours de l'année civile qui suit le renouvellement général des conseils municipaux ou intercommunaux, permettant ainsi d'établir et de prioriser les actions du CCAS ou CIAS.

Les membres de la CFDT nommés au CCAS, le sont au titre des associations de retraités. Ils sont présents dans 9 CCAS. Ils apportent leur questionnement et concours dans certaines actions menées par le CCAS, leur connaissance des besoins de la population en complément de l'ABS. Ils peuvent être membre des commissions.

apporte des informations et des conseils aux résidents et aux familles.

Les représentants des résidents et des familles au CVS sont élus et bénévoles. D'autres résidents et familles peuvent y être invités.

La CFDT encourage les aidants familiaux à s'impliquer dans la vie des maisons de retraites à partir du CVS. Elle peut leur apporter aide et formation.

Dans notre UTR 71, Françoise Chavot et Chantal Desserprit siègent au CVS des établissements où vivent un de leurs proches. Elles ont participé à la formation proposée par la CFDT.

Si vous avez un proche dans une maison de retraite ou un foyer logement et si vous souhaitez vous engager dans le CVS de l'établissement, si vous siégez dans un CVS, faites-vous connaître auprès d'elles pour échanger vos expériences. (utr.cfdt.71@orange.fr)

Françoise Chavot, Chantal Desserprit

L'Indice des Prix à la Consommation (I.P.C.)

« Tout augmente sauf ma retraite. Et leur Indice des prix, ne m'en parle pas ! » « Il paraît même que quand on est retraité, on n'a pas de loyer puisqu'on est propriétaire et qu'on n'a plus besoin de voiture ». Paroles de la vie souvent entendues, parfois contredites, mais qui sont toujours le reflet de la vie des retraités.

Le pouvoir d'achat : (selon le Ministère de l'Economie) <https://www.economie.gouv.fr/facileco/pouvoir-achat-definition>
 « Le pouvoir d'achat correspond à la quantité de biens et de services qu'un revenu permet d'acheter. Le pouvoir d'achat dépend alors du niveau du revenu et du niveau des prix. L'évolution du pouvoir d'achat correspond donc à la différence entre l'évolution des revenus des ménages et l'évolution des prix ».

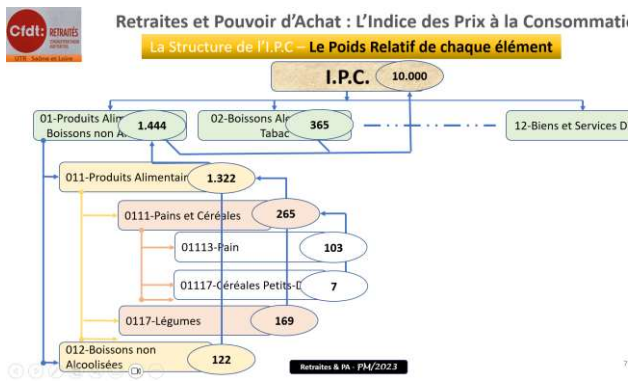
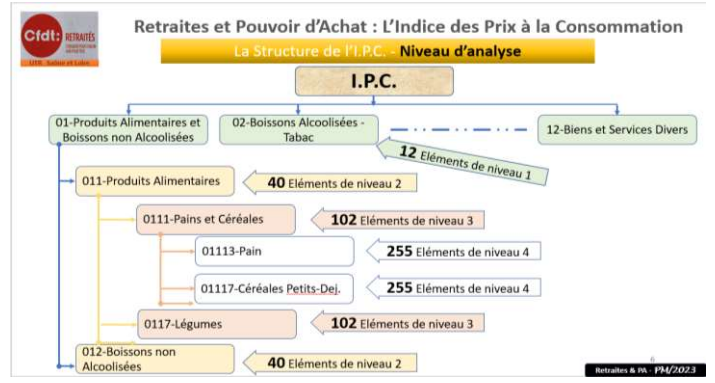
L'Indice des Prix à la Consommation : (Selon l'INSEE) <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/indicateur/p1653/description>
 « Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, proportionnellement à son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel ».

A. L'Indice des Prix à la Consommation : Comment est-il fabriqué ?

Deux éléments importants pour comprendre l'IPC : La COMPOSITION de l'indice (liste des biens et services) et la PONDERATION (poids de chaque élément dans l'ensemble « Indice »).

La COMPOSITION :

Ces « biens et services consommés par les ménages » (cf définition du ministère de l'économie) sont au nombre de 255. Ils restent identiques d'une mesure à l'autre. Leurs regroupements permettent de définir l'évolution d'une « famille ».
 On retrouvera 12 grandes familles de biens et services composant l'I.P.C., elles-mêmes issues des 255 éléments de détail.



La PONDERATION :

Ces éléments n'ont pas tous la même importance, ne sont pas tous consommés au même niveau (Le montant d'« Electricité » est naturellement différent de celui des « yaourts » ou des « Produits de nettoyage et d'entretien »).
 En conséquence on « pondérera » l'importance que chaque élément prendra dans l'indice global en lui affectant un nombre de points.

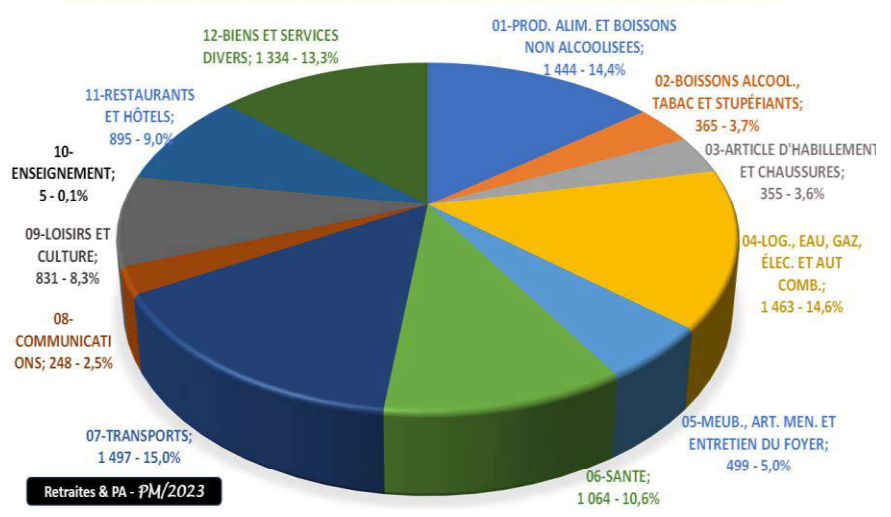
La somme des points attribués aux 255 éléments qui composent l'indice est de 10.000 points. On pourra ainsi repérer le poids relatif de chaque élément dans la mesure de l'inflation.

Nous verrons plus loin, combien ce « poids » relatif mérite d'être regardé de près pour vérifier si l'IPC donne une image fidèle des conséquences de l'inflation dans les foyers.

Ci-joint, le « camembert » portant la liste et le poids au premier niveau de composants de l'IPC.

Pour connaître le détail complet : voir la liste des biens et poids, sur notre site : <https://www.cfdt-retraités.fr/Saone-et-Loire> (rubrique « Nos productions »)

00 - COMPOSITION DE L'INDICE TOTAL 2023 - 10.000 POINTS (100%)



B - Comment suit-on l'évolution des prix à la consommation ? Quelles « limites » de l'I.P.C. ?

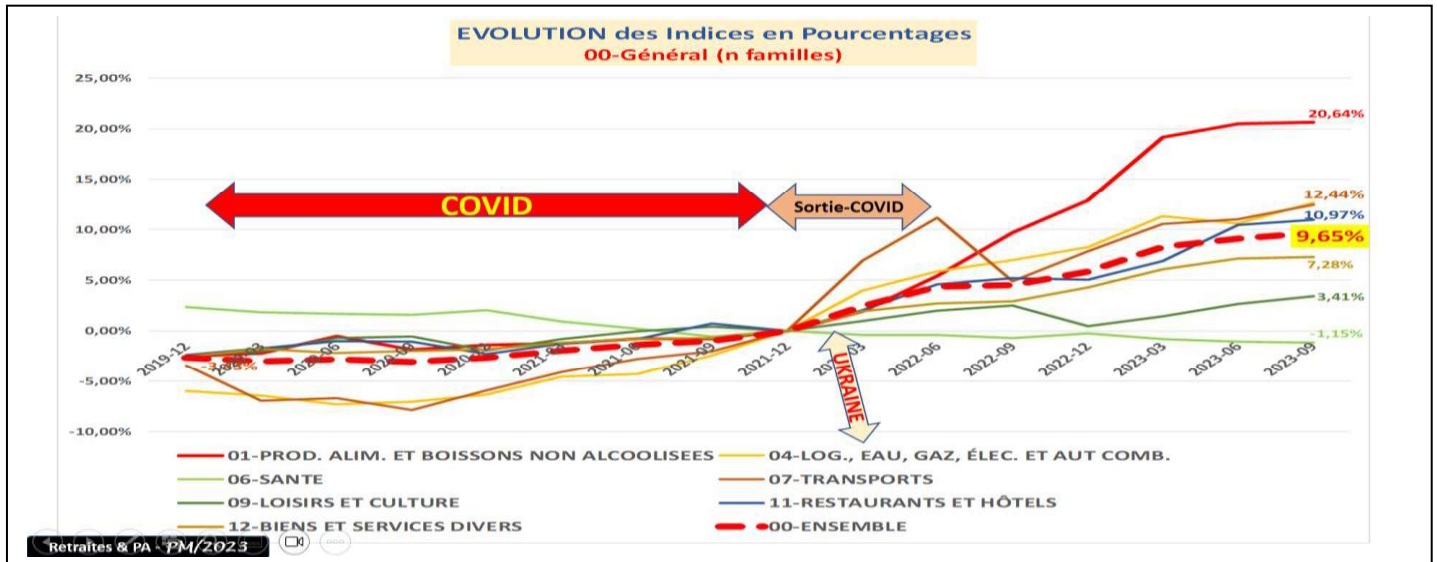
Chaque mois, les enquêteurs de l'INSEE repèrent les prix de l'ensemble des éléments constituant l'IPC.

L'inflation (si les prix augmentent) ou la déflation (en cas de baisse), exprimée en pourcentage, est le rapport « Indice date de fin de période » / « Indice date de début de période ». Cette évolution est régulièrement donnée sous deux nombres : « Evolution du mois » et « Evolution sur une année ».

L'analyse de l'historique de l'inflation du 31/12/2019 au 30/09/2023, montre que la « tourmente » sur les prix s'est réellement levée en tout début de l'année 2022, comme le montre le graphique ci-joint. (Sept principales familles de biens ou services).

Seuls, les indices « 07-Transport » et « 04-...gaz et Electricité » montraient une pente ascendante en 2021.

Nous retiendrons la date du 31/12/2021 comme pivot, début de période d'examen de l'inflation (31/12/2021 → 30/09/2023), pour obtenir l'évolution des prix pour chaque famille de premier niveau.



L'augmentation générale constatée du 31/12/2021 au 30/09/2023 est de **+9,65%**.

On peut constater que l'augmentation des prix, par famille, est très hétérogène selon les familles : **-1,15%** pour la santé, **+12,44%** pour les transports, **+10,97%** pour Restaurants-Hôtels, **+20,64%** (Produits alimentaires).

On constate également que l'inflation globale est bien inférieure à celle que nous ressentons pour les produits alimentaires, l'essence, le gaz, l'électricité ..., ... Cela est dû au « Poids » attribué par l'INSEE à ces lignes (cf « Camembert, page précédente), qui semblent significativement minorées dans la construction de l'indice global.

Dans les faits, si nous simulons, pour 1.000€ de retraite, ces lignes (alimentaire, logement, essence, gaz, électricité, ...) qui pèsent tant dans un budget familial si étriqué, « pèsent bien peu » dans l'indice ! La fiche ci-après nous indique pour quel montant l'INSEE les intègre dans ses calculs (31€ de viande pour un mois) !!! Est-ce bien sérieux ?



Je me nourris pour 144 €	Dont 31 € de viande 19 € de lait, fromage, œufs 11 € de fruits 17 € de légumes
Je me loge, m'éclaire et me chauffe pour 146 €	Dont 60 € de loyer 25 € d'électricité 17 € de gaz
Je me déplace avec ma voiture pour 91 €	Dont 36 € de carburant 34 € d'entretien

Franchement ! Voilà bien un des points « très sensibles » dans l'approche technique de l'I.P.C. !

Voilà bien matière à échanger et débattre, au sein de nos Unions Locales / Territoriales de la ...



Pour en savoir plus ...

- « Structure de l'I.P.C. » : Site Retraités-CFDT-71 <https://www.cfdt-retraités.fr/Saone-et-Loire> rubrique « Nos Productions »
- « Quel indice des prix pour septembre 2023 ? » dans votre navigateur puis choisir la première ligne « INSEE »). La « Version imprimable » = synthèse ; la « Version Data » = L'ensemble des tableaux
- L'inflation du mois : même question puis choisir « Légifrance Avis relatif à l'indice ... »

Paul Marconot

L'électricité, une énergie qui prend de plus en plus de place dans le budget des Français !

Voilà s'il en est, un sujet complexe, qu'il est ardu d'aborder de manière simple ! Je vais tenter de m'y employer, en nous gardant la possibilité de compléter le sujet dans un autre bulletin.

Depuis la dérégulation du marché de l'électricité et l'arrivée de la loi NOME (nouvelle organisation des marchés de l'électricité) en 2010 imposée par la tendance libérale dominante à Bruxelles, EDF est obligé de vendre 25% de sa production nucléaire à un prix bradé (42 €/Mwh) chaque année, à ses concurrents pour créer artificiellement une concurrence et un marché de l'électricité.

En fait, il ne s'agit que de « pseudo concurrents » d'EDF qui ne créent aucun moyen de production nouveau, se contentant de récupérer l'électricité d'EDF à un prix bien inférieur aux coûts du marché pour la revendre avec un fort bénéfice (Traiding).

Les tarifs, indexés sur le moyen le plus coûteux de production en Europe, le gaz, sont particulièrement liés à l'évolution du marché de gros européen. De 50 euros/MWh (mégawatheure) en début d'année 2021, le prix de gros est passé à 222 euros/MWh en décembre 2021. Au cours de l'été 2022, le prix de l'électricité, prévue pour être livrée en 2023, est monté jusqu'à 1000 euros (guerre en Ukraine) !

De nombreuses voix de tous bords, dont celle de la CFDT, se sont élevées en France, pour mettre un terme à la folie des règles européennes du marché de l'électricité. Pourtant, malgré plusieurs commissions (plus ou moins indépendantes), il semblait urgent de ne rien faire et de continuer à connecter les prix du gaz et de l'électricité (au plus grand bénéfice de l'Allemagne).

Quel sera le prix de l'électricité ?

Difficile de prévoir le **prix de l'électricité pour l'avenir** car de nombreux facteurs influent sur la fixation des tarifs. Toutefois, une tendance haussière se dessine. Le tarif réglementé bénéficie aujourd'hui du « bouclier tarifaire » qui réduit considérablement la hausse, **puisque celle-ci aurait dû être de 74,5% en moyenne.**

Il est donc à prévoir un rattrapage **des tarifs réglementés de l'électricité** (déjà +10% au 1 août de cette année pour le tarif bleu). La même augmentation est semble-t-il programmée pour 2024. Après ?

Une lueur d'espoir :

Un accord, obtenu mardi 17 octobre entre les 27 pays de l'UE, devrait permettre de modifier (sans toutefois le remettre en cause) le système en vigueur jusqu'à présent très contesté. Le compromis trouvé, qui doit maintenant être peaufiné au niveau politique, permet de lisser l'impact de la volatilité des cours du gaz sur le prix de notre énergie électrique, grâce à des contrats de long terme.

Si les cours de l'électricité tombent en dessous d'une fourchette définie, les états compenseront le producteur. Si les cours grimpent et passent au-dessus de ladite fourchette, le producteur d'énergie reversera aux états les revenus supplémentaires engrangés.

Les états disposeront ainsi de recettes complémentaires qu'ils pourront redistribuer aux consommateurs, mais surtout qu'ils pourront utiliser à financer en partie les moyens de production d'électricité décarbonnée.

C'est tout de même une victoire pour la France dans un dossier qui était loin d'être gagné : l'atome rejoint les énergies renouvelables dans les nouvelles ambitions européennes (+50%)

La CFDT est force de proposition :

à Bruxelles, auprès du législateur français et de l'exécutif pour défendre le service public de l'électricité. La France doit ainsi tirer les leçons de l'échec de la politique européenne en matière énergétique. Le service public doit continuer à assurer les missions de développement de l'approvisionnement en électricité dans un **mix énergétique équilibré**, de développement et d'exploitation des réseaux publics de transport et de distribution ainsi que de fourniture d'électricité, au meilleur prix pour les consommateurs particuliers mais aussi industriels. Voilà les enjeux pour demain !

Michel FARAH

Un Site Internet des « Retraités CFDT de Saône et Loire » ? Eh bien, il existe !

Pour se tenir au courant, en savoir plus sur la vie de l'UTR 71, ses activités, ses prises de position, ses productions, un clic suffit ! <https://www.cfdt-retraités.fr/Saone-et-Loire>

Vous y trouverez la vie départementale CFDT Retraités, mais aussi des liens sur les principaux dossiers nationaux. Ce site est en cours de structuration. N'hésitez pas à donner avis et suggestions.

Paul Marconot

Visite du Sénat

Le 10 novembre, 36 personnes sont allées visiter le Palais du Luxembourg : des adhérents et leurs invités venus de tout le département et heureux de se retrouver.

Durant le voyage, Paul Marconot nous a distribué et commenté un fascicule de sa rédaction et nous a détaillé la composition et le rôle du Sénat. Si bien qu'au début de la visite nous étions incollables...

Notre guide, fonctionnaire d'État, nous a fait un cours magistral sur l'histoire du bâtiment, depuis la construction ordonnée par Marie de Médicis en 1615 jusqu'en 1958 date de l'affectation du Sénat de la 5e République. Une visite où chaque salle a sa propre histoire selon le propriétaire des lieux : la salle des dupes sous le règne de Louis XIII, le grand escalier et ses lions égyptiens sous Napoléon Bonaparte, la réalisation de la salle du trône (salle des Conférences) sous les ordres de Napoléon III... A chaque lieu son anecdote ! Que d'or, que de fastueux décors, nous en avons pris plein les yeux !

Nous avons pu assister pendant une trentaine de minutes, aux débats et votes portant sur la loi sur

l'immigration en présence du ministre de l'intérieur Gérard Darmanin. Peu de sénateurs (42 dont 21 femmes), juste la commission compétente. L'avenir nous dira la conclusion de ces amendements. Nous avons été marqués par la solennité et le protocole ambiant. Jérôme Durain, retenu ailleurs, s'est excusé de son absence. C'est son attaché parlementaire qui est venu pour répondre à nos questions.

La visite a duré presque deux heures, s'est terminée par la photo de groupe en bas du majestueux « grand escalier ».

Il était temps de nous rendre à pied au restaurant, pour un moment convivial et d'échanges.

Nous avons rejoint notre autocar en traversant le magnifique jardin du Luxembourg où même la police nationale n'a pas le droit de poursuivre les voleurs ... nous a-t-on dit !

Les participants réclament avec impatience une future visite de l'Assemblée Nationale.

Chantal Desserprit



UTR Saône et Loire	Quelques éléments de comparaison entre	
	« Chambre Haute » (Sénat)	« Chambre Basse » (Assemblée Nationale)
Type de Corps Electoral	Grands Electeurs	Citoyens majeurs
Durée du Mandat	6 ans	5 ans
Renouvellement	Par moitié tous les 3 ans	Totalité tous les 5 ans
Dissolution Possible ?	Non	Oui
Nombre de Membres	33 sénateurs	577 députés
Nombre de Membres (S et L)	3 sénateurs	5 députés
Age d'Eligibilité minimal	24 ans	18 ans
Mode d'Election	1 ou 2 sénateurs : Uninominal Majoritaire à deux tours. Plus de 2 sénateurs : Proportionnelle départementale par liste	Uninominal Majoritaire à deux tours.
Corps Electoral (France)	162.000 Grands Electeurs	48 589 606 Electeurs Inscrits aux Législatives de 2022
Corps Electoral (Saône et Loire)	1.687 Grands Electeurs inscrits en 2020.	404.385 Electeurs Inscrits aux Législatives de 2022
Moyenne d'âge	59 ans et 11 mois	48 ans et 6 mois
Elu le plus jeune	29 ans et 5 mois (Mathilde Ollivier – EELV)	23 ans 3 mois (Louis Boyard – LFI)
Elu le plus âgé	84 ans et 9 mois (Jean-Marie Vanlerenberghe – Union Centriste)	80 ans et 7 mois (José Gonzales – RN)
Pourcentage de femmes	36 %	38 %
Indemnité	7.605,70 € (Maxi 8.870,98 € avec mandats locaux)	7.605,70 € (Maxi 8.870,98 € avec mandats locaux)



VOUS AVEZ LA PAROLE :

communiquiez vos questions, vos suggestions :

- par téléphone : 09 77 51 64 28
- par courrier : adresse indiquée page 1
- Par internet : utr.cfdt.71@orange.fr

Contacts

Chalon : Jeanne Grapperon
06 45 64 77 03

Le Creusot : René-Noël Bretin
03 85 78 44 21

Gueugnon : Daniel Bernigaud
07 82 29 81 81

Mâcon : Marie-Françoise Henssien
03 85 40 55 44

Montceau les Mines : Françoise Chavot
06 73 70 36 22

Tournus : Georges Tillet
06 30 17 53 10

Toutes les Unions Locales de Retraités (ULR) sont domiciliées dans les Antennes Locales CFDT.

Mutuelle

Les adhérents retraités CFDT peuvent bénéficier d'une mutuelle à tarif préférentiel, il s'agit de la **MGEN Solutions**.

Pour tout renseignement sur les tarifs et les prestations, contacter :

**Jacques FOUEL, 9 Allée des Verdier
71210 MONTCHANIN,**

tél : 03 85 78 49 36, courriel : jacques.fouel@gmail.com

Les dossiers sont disponibles à l'UTR.

Trésorerie

Pour tout renseignement, consulter

Josseline PASQUIER :

Bat C Résidence du lycée 71160 DIGOIN

Tél. : 03 85 53 07 22

Courriel : jpasquier49@gmail.com

La vie à l'ULR de Mâcon

Les adhérents qui le désirent ou qui sont libres, car les retraités ont souvent une vie plus active qu'on le pense, se réunissent chaque 2^e jeudi du mois à l'antenne locale, rue Loché.

Durant 2 heures nous débattons d'abord de l'actualité syndicale. Le projet de réforme des retraites nous a largement sollicités. Nous informons aussi sur toutes les questions qui préoccupent les retraités : le montant des pensions, l'accès aux services administratifs compliqué par le manque d'interlocuteurs physiques et la nécessité de recourir à l'internet. Le sujet du logement, social, adapté au vieillissement est abordé et on renseigne sur les nouvelles ouvertures locales.

Des sujets plus généraux nous sollicitent : l'énergie, son coût, les aides de l'État.

La situation des exclus, la pauvreté, les migrants, sont des thèmes récurrents, beaucoup d'entre nous sont impliqués dans des associations d'aide.

La pandémie a perturbé notre projet de café-débat en relation avec le Pacte du pouvoir de vivre initié par notre syndicat. Nous espérons le relancer.

Un bémol : sur 37 adhérents, pas plus de 10 et souvent moins participent à ces réunions. Mais tous en reçoivent le compte rendu.

Alors... au prochain rendez-vous ?

Marie-Françoise Henssien



Hommage à Jean BUSSEUIL

L'union locale CFDT du CREUSOT vient de perdre l'un de ses plus anciens et plus dévoués de ses militants.

Jean BUSSEUIL est décédé dans sa 90^{ème} année.

Il avait pris ses premières responsabilités syndicales en tant que modèleur à l'usine Henri Paul à Montchanin.

En 1970, il a été contacté par le chef des travaux du CET de La Chaume et il a passé le concours pour intégrer l'éducation nationale le 12 novembre 1971. Il a pris sa retraite à la fin de l'année scolaire 1994.

Il a tout de suite intégré l'union locale des retraités, il en est devenu le secrétaire. Tous les jours il relevait le courrier et le distribuait aux militants. Il lisait les journaux, il photocopiait des articles et les distribuait à un certain nombre de militants en fonction de leurs activités et centres d'intérêt.

C'était vraiment un exemple de dévouement pour les retraités,

A son épouse et ses enfants, les militants de l'union locale CFDT adressent leurs condoléances et leur amitié,

Camille DUFOUR